



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

EHPAD JB E BARGOIN DE VIC LE COMTE

MISE EN CONCURRENCE RELATIVE A :

LA FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LE BATIMENT EHPAD

Marché public en procedure adaptée

Table des matières

I.	Article 1 : Objet de la consultation.....	3
II.	Article 2 : Parties contractantes	3
III.	Article 3 : Etendue de la consultation des intervenants.....	3
IV.	Article 4 : Demande dossier	3
V.	Article 5 : Estimation des consommations	3
VI.	Article 6 : Engagement de consommation.	4
VII.	Article 7 : Prix de la fourniture d'électricité.	4
VIII.	Article 8 : Prix de l'acheminement.	4
IX.	Article 9 : Responsabilité d'équilibre.	4
X.	Article 10 : Relation avec l'opération de réseau - ERDF.....	4
XI.	Article 11 : Services complémentaires apportés par le fournisseur d'énergie.	4
XII.	Article 12 : Présentation des candidatures et des offres.....	5
XIII.	Article 13 : Remise des offres.....	5
XIV.	Article 14 : Modalités de choix des candidatures et des offres.	5
XV.	ANNEXE 1 : TABLEAU DES PRIX.....	7

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché concerne la fourniture d'électricité pour un bâtiment d'hébergement pour personnes âgées dépendantes avec une puissance de 150 kVA.

Il est demandé un contrat unique présentant le prix de la fourniture d'une part et l'acheminement d'autre part. Le prix de l'abonnement sera aussi spécifié.

Article 2 : Parties contractantes

D'une part :

L'EHPAD BARGOIN
représenté par M. François Pineau, directeur
146 rue du château 63270 Vic Le Comte

Et d'autre part :

Le fournisseur d'électricité, représenté par son directeur

Article 3 : Etendue de la consultation des intervenants

La présente consultation est passée après procédure de marché adaptée.

Après analyse des offres, la consultation peut donner lieu à négociations avec un ou plusieurs candidats. Celle-ci pourra prendre la forme d'une audition, ou d'un échange téléphonique. A l'issue de cette phase, l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue. Une attention particulière sera portée au critère de proximité du fournisseur et de la rapidité d'intervention en cas d'incident.

L'offre ? qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations et leur montant quand la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Article 4 : Demande dossier

Le dossier de consultation est à télécharger sur le site internet de l'établissement : <https://www.ehpad-viclecomte.fr/>, dans la rubrique « Marchés publics ».

Article 5 : Estimation des consommations

Voir tableau ci-joint.

Article 6 : Engagement de consommation.

L'offre ne devra contenir aucun engagement de consommation, aussi bien minimum que maximum. Il ne pourra y avoir de pénalités sous quelque forme qu'elle soit si la consommation annuelle n'est pas identique à l'estimation de consommation.

Article 7 : Prix de la fourniture d'électricité.

L'offre sera faite avec un **prix ARENH (variante en prix fixe, le cas échéant)** de la fourniture d'électricité sur la durée totale du marché. Les propositions devront faire apparaître clairement les prix applicables au Kwh d'électricité consommé, en euro HT par Mwh et de l'abonnement en euro HT (voir tableau ci-joint).

Il est demandé une présentation du prix HT horosaisonnier sur 5 postes (Pointe, HPH, HCH, HPE, HCE).

Les prix comprennent toutes les suggestions relatives à la fourniture d'électricité et notamment la redevance de soutirage physique au profit du RTE

Article 8 : Prix de l'acheminement.

Le prix de l'acheminement est donné à titre indicatif sur la base du TURPE en vigueur à la remise de l'offre.

Ce prix évoluera en fonction des évolutions du TURPE avec une refacturation à l'euro près sans surcoût additionnel.

Article 9 : Responsabilité d'équilibre.

Le fournisseur assure la responsabilité d'équilibre et de modulation vis-à-vis du gestionnaire de réseau.

Le prix du Kwh intègre cet engagement.

Article 10 : Relation avec l'opération de réseau - ERDF.

Le fournisseur assure un rôle d'intermédiaire avec l'opérateur de réseau.

Le fournisseur est tenu d'assurer la continuité de la fourniture d'électricité conformément aux dispositions du Code de l'énergie.

Article 11 : Services complémentaires apportés par le fournisseur d'énergie.

Le fournisseur présentera dans son offre une notice claire détaillant les services disponibles et notamment : un service client en ligne ou autre dispositif permettant de télécharger les

données de consommation du site. Les outils présentés par le service client devront être présentés, la qualité pédagogique et/ou de communication de ces documents sera considérée.

L'établissement exigera du fournisseur un bilan annuel de ses consommations.

Article 12 : Présentation des candidatures et des offres.

Les candidats auront à produire dans une enveloppe cachetée, les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française :

► **Eléments nécessaires à la sélection des candidatures**

- ✕ Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants
- ✕ Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics.

- ✕ Si le candidat est admis au redressement judiciaire au sens de l'article L.620.1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet l'autorisant à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché (l'absence d'information sur cet aspect, vaut déclaration implicite que le candidat n'est pas en redressement judiciaire).

- ✕ Tout document contrôlable prouvant la capacité professionnelle du candidat à réaliser les prestations envisagées (références, certificats de qualification professionnelle, certificats de capacité émanant d'autres clients ...).

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

► **Eléments nécessaires aux choix de l'offre**

- ✕ Le cahier des charges
- ✕ Le tableau de prix complété
- ✕ Un mémoire technique précisant les services disponibles, l'organisation et les moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi du contrat.

Article 13 : Remise des offres.

La date de limite de réception des offres est le 30 août 2021, à 12 heures.

Article 14 : Modalités de choix des candidatures et des offres.

L'EHPAD Bargoïn choisira l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement selon les critères suivants :

- ✕ Le montant de la prestation : 60%
- ✕ Organisation et moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi de contrat : 40%



Article 15 : Date de mise en service et durée du contrat.

La date d'effet du contrat est le 1er septembre 2021.

Le présent marché est établi pour une durée de 16 mois, soit une fin demarché au 31 décembre 2022.

Article 16 : Conditions d'envoi et de remise des plis.

Les propositions sont rédigées en langue française.

Les offres devront être envoyées par courrier électronique à l'adresse direction@ehpadbargoin.fr

Un accusé réception sera envoyé

Avant le jour et l'heure inscrit sur la première page du règlement de la consultation.

Les dossiers qui seraient remis après la date fixée dans le règlement de consultation ne seront pas pris en compte.



ANNEXE 1 : TABLEAU DES PRIX

Puissance souscrite : 150KVA

RAE : 30001710210030

Adresse : 146 rue du château 63270 VIC LE COMTE

A titre indicatif, les consommations indiquées ci-dessous correspondent à celles de l'établissement du 1^{er} mars 2020
28 février 2021

Puissance maxi atteinte par poste (kvA)					Consommation par poste (kWh)				
pointe	HPH	HCH	HPE	HCE	pointe	HPH	HCH	HPE	HCE
173	164	145	122	100	30 389	142 363	98 879	123 078	54 989

Tableau des prix à renseigner:

Prix unitaire en € /HT/MWh					Autres composantes				
pointe	HPH	HCH	HPE	HCE	Abonnement	CSPE	CTA	TVA	ACHEMINEMENT